

LE DOPAGE

Dr Jacques PINOTEAU

Responsable de la lutte antidopage
en Picardie.

Médecin du sport et traumatologue
Paris 75010



Le déroulement des contrôles antidopage



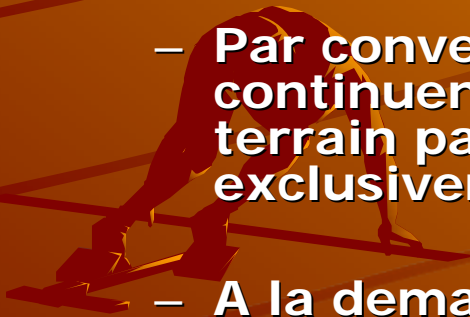
Dopage: les contrôles antidopage

- ◆ Un contrôle antidopage consiste à opérer sur un sportif désigné et obligé de s'y soumettre, un prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, des phanères ou dans l'air expiré afin de rechercher et d'identifier en laboratoire, les produits interdits ou soumis à restriction d'usage et les procédés que ce sportif aurait éventuellement absorbés ou utilisés.
- ◆ Qui peut demander un contrôle sur le territoire français ?
- ◆ Qui peut être contrôlé ?
- ◆ Qui réalise les contrôles ?
- ◆ Comment sont désignés les sportifs ?
- ◆ Procédures de prélèvement ?
- ◆ Les analyses et les résultats;
 - Où sont envoyés les échantillons anonymes ?

Dopage: les contrôles antidopage

L'initiative du CAD revient à l'AFLD pour tous les contrôles de niveau national et en dessous depuis le 1er octobre 2006.

- En effet l'AFLD met en place un programme annuel établi en concertation avec les fédérations sportives.
- Par convention de délégation de pouvoir les DRJSCS continuent de mettre en place les CAD, réalisés sur le terrain par les préleveurs qui ne sont plus exclusivement des médecins.
- A la demande des Fédérations Internationales l'AFLD pourra se charger de l'organisation des CAD au cours des compétitions internationales qui se déroulent sur le territoire national



Dopage: les contrôles antidopage

Qui peut être contrôlé ?

– Les sportifs licenciés auprès d'une fédération.

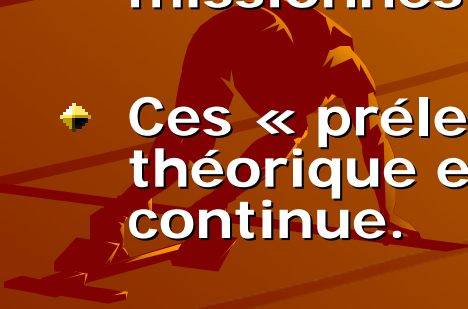
– Les sportifs non licenciés d'une fédération française (ce qui comprend les licenciés des fédérations étrangères)



Dopage: les contrôles antidopage

Qui réalise les contrôles ?

- Les seules personnes habilitées à pratiquer des CAD actuellement, sont des médecins, des infirmier(e)s, des kinésithérapeutes, des techniciens de laboratoire, agréés par les ministères de la santé et des sports, assermentés par le procureur de la république et missionnés par l'AFLD et par délégation par les DRJSCS.
- Ces « préleveurs » ont suivi une formation initiale théorique et pratique. Ils sont astreints à une formation continue.



Dopage: les contrôles antidopage

Comment sont désignés les sportifs ?

La désignation se fait en collaboration avec l'instance organisatrice ou son délégué en fonction de différents critères:

- Classement, performance, tirage au sort, ciblage lié à des problèmes de comportement, positivité antérieure...(passeport biologique, profilage)
- Ces critères sont souvent précisés sur l'ordre de mission que reçoit le médecin.

Un sportif qui a battu un record national ou international doit, selon le règlement propre à sa fédération, demander de subir un contrôle anti dopage pour valider sa performance et permettre l'homologation du record.

Dopage: les contrôles antidopage

Procédures de prélèvement 1

- ✦ A l'issue de l'épreuve, le sportif désigné est informé qu'il fera l'objet d'un contrôle antidopage (notification de CAD).
- ✦ La remise de la notification se fait par le délégué fédéral ou par l'escorte sous la responsabilité du préleveur agréé ou par le préleveur lui-même.
- ✦ La procédure de contrôle est engagée dès que le sportif est informé de sa convocation. Il en accusera réception en apposant sa signature sur la convocation et devra se munir de papiers d'identité.
- ✦ En cas de refus de se soumettre au contrôle ou en cas de non présentation au contrôle, un constat de carence sera établi. Le contrôle sera alors considéré comme positif.

Dopage: les contrôles antidopage

Procédures de prélèvement 2

- ◆ Dès que le sportif s'est présenté au poste de CAD, il ne doit plus quitter ce lieu avant la fin de la procédure.
- ◆ Il ne pourra le faire qu'en certaines circonstances avec l'autorisation du préleveur et uniquement avec une escorte.
- ◆ L'organisation antidopage pourra proposer des boissons scellées hermétiquement et non alcoolisées.
- ◆ Cependant c'est l'organisateur de la manifestation sportive qui devra fournir les boissons aux sportifs.
- ◆ Le sportif pourra à ses risques et périls consommer boissons ou aliments de son choix.

Dopage: les contrôles antidopage

Procédures de prélèvement 3 les urines

- ◆ Le sportif convoqué se présente individuellement au préleveur qui vérifie la notification, l'identité du sportif et le respect du délai de présentation.
- ◆ Le sportif choisit parmi un lot, un récipient collecteur pour le recueil des urines, (vérification de l'emballage).
- ◆ Puis il se rend aux toilettes avec le récipient, accompagné du préleveur qui visualisera directement l'émission des urines. Il conviendra que le sportif soit contrôlé par un préleveur du même sexe.
- ◆ Le sportif doit fournir un minimum de 90 ml d'urine. Si tel est le cas, le sportif fermera ce récipient et reviendra en compagnie du préleveur dans le bureau de travail.

Dopage: les contrôles antidopage

Procédures de prélèvement 4 les urines

- ◆ Le sportif choisit un kit de prélèvement parmi un lot. Il vérifie l'emballage, il descelle et ouvre le kit et sort les deux flacons. Le sportif vérifiera les numéros de code portés sur les différents éléments.
- ◆ Le sportif versera ensuite l'urine dans les deux flacons en respectant les niveaux désignés par les étiquettes apposées sur les flacons.
- ◆ Les flacons seront refermés hermétiquement. Les scellés varieront en fonction du type de kits utilisés.
- ◆ Quelques gouttes d'urine seront conservées dans le récipient collecteur pour effectuer une première analyse celle (du pH et) de la densité.

Dopage: les contrôles antidopage

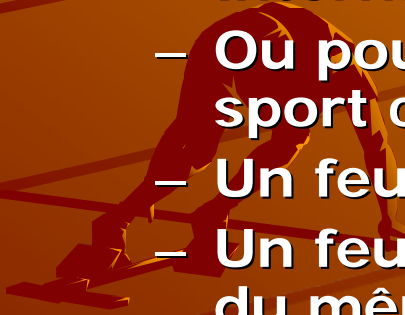
Procédures de prélèvement 5 le sang

- Les phases initiales étant les mêmes
- Le sportif est assis ou allongé dans des conditions confortables pendant 10 minutes avant la réalisation du prélèvement.
- Il choisit un Kit spécifique parmi plusieurs. Il vérifie les numéros de codes sur les différents éléments du kit.
- Le prélèvement se fera au pli du coude du côté opposé à la latéralité.
- Le préleveur enfile des gants, installe le champs stérile, monte l'aiguille sur le porte vacutainer, désinfecte la peau, positionne le garrot, procède à l'abord de la veine en piquant la peau avec un angle de 30 °.
- Puis il procède au remplissage du nombre de tubes contenus dans le kit.
- Le préleveur demandera au sportif de presser sur le point de piqueure après avoir retiré l'aiguille, pendant qu'il remuera les tubes pour homogénéiser.
- Le préleveur collera les codes barre sur la longueur des tubes.
- Le sportif procèdera ensuite aux scellés des tubes dans les dispositifs appropriés.

Dopage: les contrôles antidopage

Le procès verbal comprend différents feuillets;

- Un feuillet pour l'AFLD
- Un feuillet pour le président de la fédération internationale du sport concerné
- Ou pour le président de la fédération nationale du sport concerné
- Un feuillet pour le sportif
- Un feuillet pour le LNDD+ un (sang+urine au cours du même CAD)
- Un feuillet pour la notification remis au sportif au début des opérations de contrôle.



Dopage: les contrôles antidopage

- ✦ Ce PV comprend différentes rubriques qui seront remplies pour partie par le préleveur et pour partie par le sportif.
- ✦ Le délégué fédéral si il est présent, contre signera le PV après vérification des mentions, code et signature du sportif et du préleveur qui y sont portés. (Énumération des rubriques...)
- ✦ Le préleveur remet son feuillet au sportif en le prévenant qu'il devra le conserver, la fédération ayant 4 mois pour statuer sur un cas de positivité.



Dopage: les contrôles antidopage

- ✦ Le préleveur placera les prélèvements dans un emballage approprié avec les feuillets anonymes du PV.
- ✦ L'ensemble sera adressé au LNDD le plus rapidement possible après avoir été congelé et conservé comme tel pour l'urine et à température contrôlée par une sonde entre 4 et 12 degrés pour le sang, et transporté par une société spécialisée dans le transport de prélèvements biologiques congelés.
- ✦ Les différents feuillets du PV seront adressés aux différents destinataires.

Dopage: les contrôles antidopage

Les préleveurs peuvent effectuer ces contrôles de deux manières:

- soit en convoquant les intéressés à leur cabinet
- soit en se rendant dans les stades, gymnases, vestiaires..., où se déroulent une compétition, un entraînement ou un stage ou encore à domicile (dans des cadres particuliers).

Ces prélèvements sont analysés par le laboratoire, département des analyses de l'AFLD et agréé par le ministère chargé des sports et l'AMA. Le Laboratoire français se trouve sur le territoire du CREPS de Chatenay Malabry en région parisienne.

Le droit de visite par les préleveurs et les fonctionnaires agréés par le ministère est strictement réglementé: il se déroule uniquement dans les lieux visés par la loi ou leurs annexes, entre 6 heures et 21 heures, ou en dehors de ces heures lorsque ces lieux sont ouverts au public. Les domaines privés sont accessibles avec l'accord des intéressés .

Les contrôles

Compétitions internationales

- ✦ Contrôles à l'initiative exclusive des fédérations internationales
- ✦ Application des règlements de ces FI
- ✦ Prélèvements sanguins par des médecins
- ✦ Prélèvements urinaires selon les règles fixées par la FI

Compétitions nationales

- ✦ Contrôles à l'initiative exclusive de l'AFLD
- ✦ Application de la loi française
- ✦ Prélèvements sanguins et urinaires par toute personne agréé par l'AFLD



Les analyses

Compétitions internationales

- ✦ Réalisées dans un laboratoire accrédité par le CIO, conformément au code mondial antidopage et aux règlements des FI

Compétitions nationales

Réalisées

- ✦ par le département des analyses de l'AFLD
- Ou
- ✦ Par un laboratoire accrédité

A l'entraînement

Dans les mêmes conditions que pour les compétitions nationales, lorsque le contrôle est réalisé par L'AFLD

Les sanctions

Compétitions internationales

- ✦ Prononcées par l'organe disciplinaire de la FI, en relation avec l'AMA
- ✦ Recours portés devant le TAS

Compétitions nationales

- ✦ Prononcées par la fédération nationale
- ✦ Compétence de l'AFLD : substitution, réformation ou extension
- ✦ Recours portés devant les juridictions administratives

A l'entraînement

Dans les mêmes conditions que pour les compétitions nationales,
lorsque le contrôle est réalisé par L'AFLD



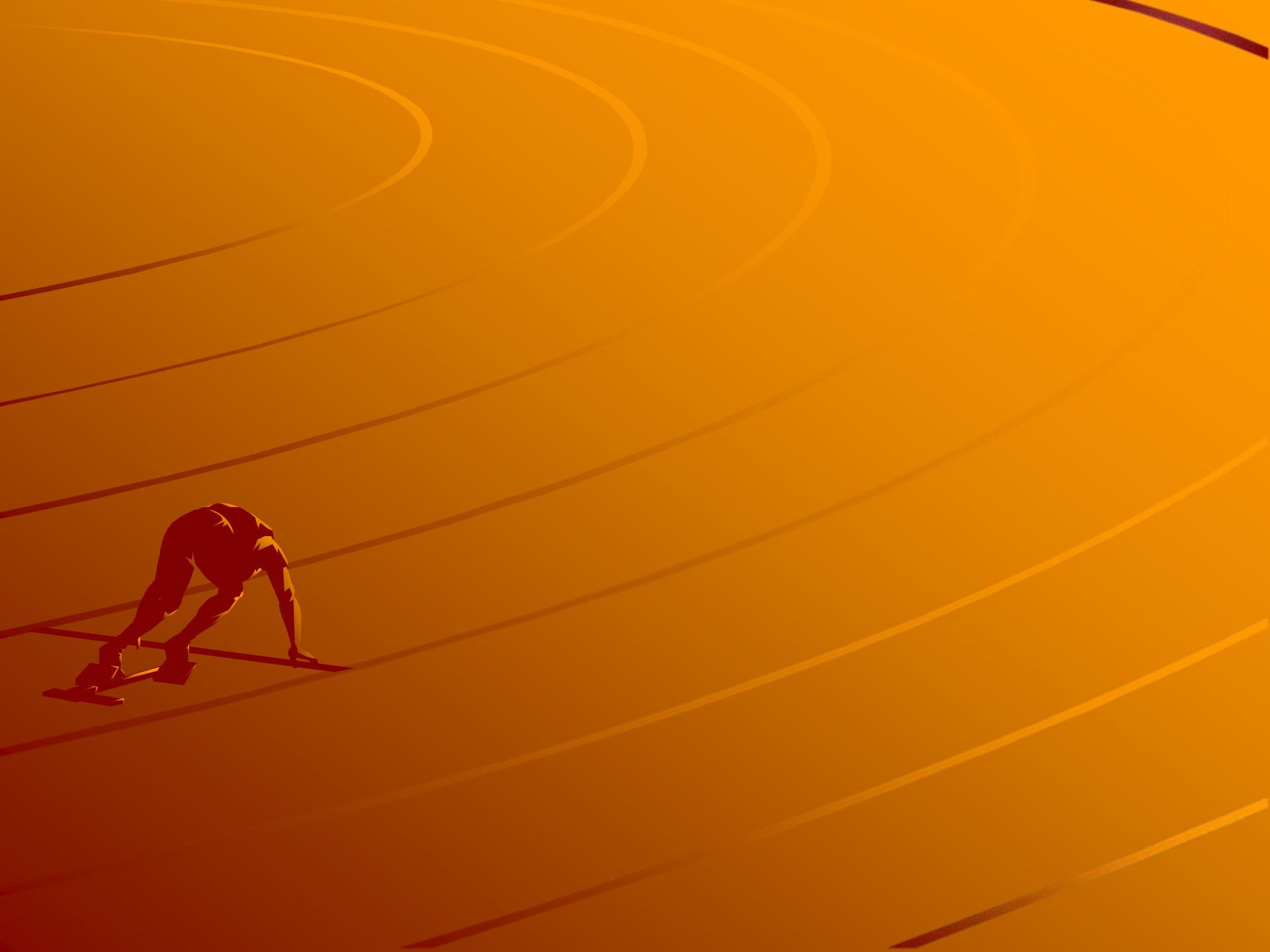
POUR EN SAVOIR PLUS

- ◆ www.santesport.gouv.fr
- ◆ www.wada-ama.org
- ◆ www.franceolympique.com
- ◆ www.olympic.org
- ◆ www.drogues.gouv.fr
- ◆ www.afssa.fr
- ◆ www.agmed.sante.gouv.fr
- ◆ www.vidalpro.net
- ◆ www.dopage.com
- ◆ www.ecoutedopage.com

◆ Numéro vert : écoute dopage 0 800 15 2000

MERCI DE VOTRE
ATTENTION





POUR EN SAVOIR PLUS

bibliographie

- ◆ Histoire du dopage et des conduites dopantes, Patrick LAURE 2004
- ◆ Code mondial antidopage, 2004
- ◆ Le sport pour la santé, mallette d'information réalisée en partenariat par: le CNOSF, La Fondation sport santé, Le CPLD, Le MJS
- ◆ Le doping André NORET que sais-je
- ◆ Médicaments et performances sportives, RH STRAUSS Masson
- ◆ Drogues et dopages JP DE MONDENARD Chiron édition collection Quel corps ?
- ◆ Dictionnaire des substances et procédés dopants en pratique sportive, JP DE MONDENARD Masson
- ◆ Le doping des sportifs JP RAPP EMU collection sport et santé
- ◆ Revue Sport et vie (différents numéros)...